



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 10 avril 2019

## **Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) Bilan de l'année 2018**

Créés en 2010, les comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF) rassemblent sous la co-présidence du préfet de département et du procureur de la République du chef-lieu du département, les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, le régime social des indépendants (RSI), la MSA) afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude.

Ils permettent d'améliorer la connaissance réciproque entre les services, d'organiser des opérations conjointes et des échanges de renseignements, de proposer des formations et de partager les expériences afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre toutes les fraudes.

En 2018, le CODAF du Finistère a engagé 16 opérations conjointes (impliquant au moins 2 partenaires du CODAF) sur les thématiques du travail illégal et des fraudes aux prestations sociales. Combinées au travail de partage de l'information entre les différents services, ces opérations ont permis la détection de 1 033 cas de fraude, pour un préjudice total de 10 683 000 €.

Les fraudes aux prestations sociales représentent la majeure partie du préjudice, avec 7 717 000 € indûment perçus. La majorité des cas sont réglés après mise en demeure du service concerné, pour autant 8 plaintes ont été déposées et 6 autres signalements ont été effectués au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale (« Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs »).

Le travail illégal génère également une activité importante pour le CODAF. En 2018, 46 procès verbaux, recensant 75 infractions, ont été dressés pour travail illégal dans le département.

On observe une forte augmentation de la détection des fraudes, notamment pour les titres de séjour, les cartes nationales d'identité et les passeports. 114 dossiers ont ainsi été détectés en 2018 (64 en 2017) tous titres confondus : permis de conduire, cartes d'identité, passeports, titres de séjour.

Ces dossiers ont fait l'objet de saisine des parquets de Brest et de Quimper pour 83 d'entre eux.

---

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)



@Prefet29



Préfet du Finistère